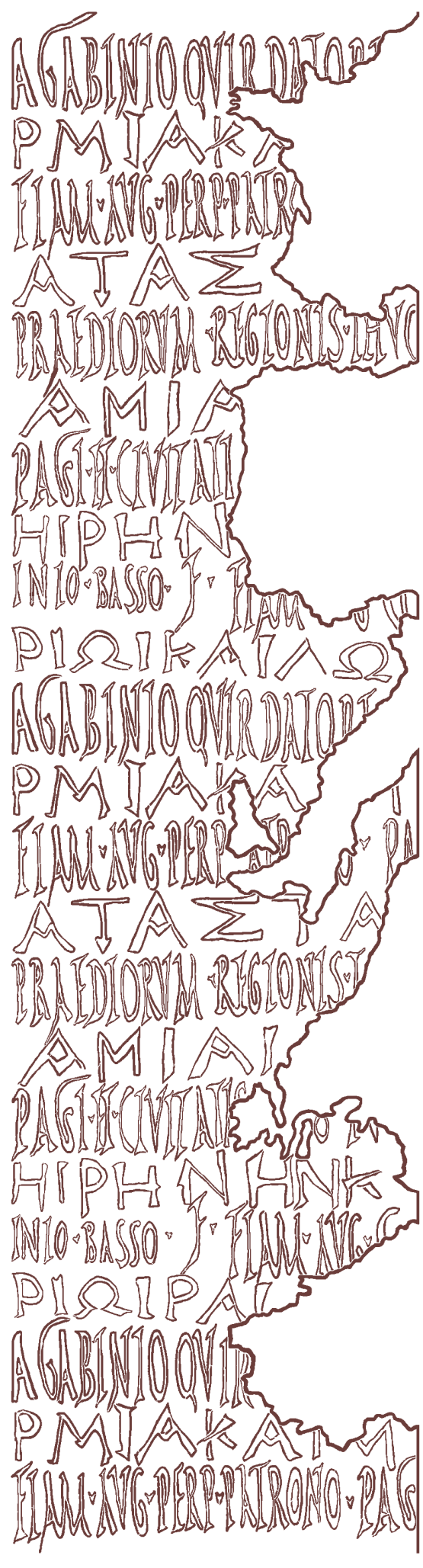



# REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 121
2019 - N°1

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

Bertrand LANÇON*

# LES ANNÉES GAULOISES DE CONSTANTIN REVISITÉES

À propos de : *Constantin et la Gaule. Autour de la vision de Grand*. - L. Guichard, A. Gutsfeld, Fr. Richard éds. -Nancy : Association pour la Diffusion de la Recherche sur l'Antiquité (A.D.R.A.), 2016. - 296 p. : bibliogr., fig. - (Études d'archéologie classique, ISSN : 0425.4813 ; 16). - ISBN : 978.2.913667.46.4

Les années 2010-2013 ont vu le 1700e anniversaire de plusieurs événements constantiniens justement commémoré par plusieurs colloques internationaux, expositions et publications d'importance[1]. La rencontre qui a été organisé à Grand et Domrémy les 6 et 7 octobre 2010 par Laurent Guichard, Andreas Gutsfeld et François Richard sur *Constantin et la Gaule. Autour de la vision de Grand* n'est pas des moindres et a donné lieu en 2016 à une belle édition d'actes par l'A.D.R.A. de Nancy, constituant le volume XVI de ses Études d'Archéologie classique.

---

* Université de Limoges ; bertrand_lancon@orange.fr.

1. Mentionnons dans cette floraison commémorative les colloques ou journées d'étude suivants : *Costantino, el primer emperador cristiano ? Religion y politica en el siglo IV*, Barcelone – Tarragone (20-24 mars 2012), J. Vilella éd., Barcelone 2015 ; *S. Emperor Constantine and the heritage of Europe. Constantine in hoc signo vinces (313-2013)*, (Niš 2013) ; *Constantine and the Grandeur that was Rome*, (Oxford 2013) ; *L'impero costantiniano e i luoghi sacri*, (Rome 2-4 décembre 2013) ; *Constantine the Great and his age. 1700 years of the Edict of Milan*, (Thessalonique 4-6 décembre 2013) ; *Constantin et le concile d'Arles*, (Arles 11 octobre 2014). L'exposition de Milan (25 octobre 2012f-17 mars 2013) et Rome (27 mars-15 septembre 2013) intitulée *Costantino 313 dc. L'editto di Milano e il tempo della tolleranza*. Les biographies de P. Maraval, *Constantin le Grand*, Paris 2011 ; V. Puech, *Constantin : le premier empereur chrétien*, Paris 2011 ; B. Lançon,T. Moreau, *Constantin, un Auguste chrétien*, Paris 2012, auxquelles s'ajoute la luxueuse *Enciclopedia costantiniana* publiée en 3 vol. par Treccani en 2013.

Ce livre de format 210x297 mm, qui est d'une présentation particulièrement soignée, est enrichi de photographies, plans et diagrammes en couleur, qui reflètent les intentions perfectionnistes de ses éditeurs, qu'il convient de saluer pour ce beau résultat. Celui-ci rassemble les textes de quatorze communications qui sont encadrées par un avant-propos des trois éditeurs et une conclusion/récapitulation de François Richard. Cette dernière est ponctuée par une bibliographie, très à jour, de sources et de travaux (p. 261-293).

Le point de départ de ce colloque est la vision apollinienne que Constantin aurait eue selon l'auteur éduen du *Panégyrique Latin* VII (6), 21, 3-5, prononcé à Trèves en août 310, vision que Camille Jullian proposa de situer au temple d'Apollon-Grannus, situé sur le territoire du village vosgien de Grand[2].

Si Grand et les visions constantiniennes sont le thème de la première partie (4 communications, p. 11-60), les deux parties suivantes élargissent le spectre de l'étude au paganisme et au christianisme en Gaule (4 communications, p. 61-150) puis aux aspects politiques, administratifs et prosopographiques de la Gaule des années 306-316 (6 communications, p. 151-252). Cet éventail thématique est donc en bonne adéquation avec le titre et le sous-titre du livre. La commémoration de la vision apollinienne de Constantin est ici le prétexte avoué de surseoir à une « relative paucité des sources traitant de la Gaule » antérieurement aux années 312-313 (p. 6) et d'établir un état des lieux partiel des Gaules, celles-ci occupant une place centrale dans l'empire occidental de Constantin jusqu'à son installation en Illyricum et son premier affrontement avec les affidés de Licinius, Bassianus et Valerius Valens dans les années 316-317.

## GRAND ET LES VISIONS CONSTANTINIENNES

Dans leur étude sur « L'agglomération antique de Grand » (p. 11-21), Thierry Dechezleprêtre et Ludovic Trommenschlager indiquent que Grand fait partie des cités qui survécurent aux nombreuses destructions des années 260-280. Parmi les monnaies qui y ont été découvertes, celles des années 305-313, majoritairement issues de l'atelier de Trèves, représentent une proportion beaucoup plus élevée que dans les cités voisines. Les auteurs n'en tirent pas explicitement l'inférence que Grand aurait entretenu un lien privilégié avec Constantin mais laissent supposer que le passage de Constantin en 310 aurait pu être une cause de cette *surreprésentation* relative. Les auteurs n'abordent cependant pas la question du temple d'Apollon-Grannus, qui aurait été, selon le panégyriste de 310, l'un des plus beaux du monde romain, une appréciation qu'Ammien Marcellin réserva, quatre-vingts ans plus tard, au Temple romain de Jupiter Capitolin et au Sérapeion d'Alexandrie qui lui aurait seul été comparable[3].

---

2. C. Jullian, *Histoire de la Gaule antique* I, Paris 1926, p. 107, n. 2.

3. Amm., *RG* 23, 6. Une quinzaine d'années plus tard, vers 403, Rufin décrit avec précision le Sérapeion détruit en 391/392 (*HE* 11, 23).

Un autre point de vue est celui de « La vision païenne de Constantin dans l'historiographie » (p. 23-34). Par une riche recension des commentateurs à partir du XV^e^ siècle, Heinrich Schlange-Schöningen[4] montre éloquemment à quel point la vision apollinienne de Constantin a été un sujet épineux pour les érudits chrétiens qui, tel Muratori au XVIII^e^, se refusaient à accréditer une vision *païenne* chez le premier empereur chrétien. L'auteur examine bien sûr la thèse ultra-critique d'Henri Grégoire, qui en vint à dénier, dans les années 1931-1939, le christianisme de Constantin. Bien que Grégoire demeurât isolé dans des positions qui ne furent pas suivies, l'auteur admet que le chercheur belge fit utilement bouger les lignes problématiques de la *question constantinienne*. Je regrette pour ma part que, dans sa belle étude, il n'évoque pas la rémanence de la dilection de Constantin pour Apollon après sa conversion de 312 : tant dans les monnayages tardifs – jusqu'en 324 – représentant Sol Invictus, que dans les aspects apolliniens de la dédicace de Constantinople perceptibles dans le *Chronicon paschale* (a.328) avec la statue à tête radiée placée au sommet de la colonne de porphyre de son forum apportée de Phrygie[5] et dans laquelle aurait été placé un morceau de la *vraie Croix*[6]. Cela traduit, trois ans après le concile de Nicée, une auto-assimilation de Constantin – à tout le moins de Constantin en tant qu'Auguste – à Apollon qui confirme un lien mentionné vingt ans plus tôt par le panégyriste de 310. La lecture attentive des sources invite à dépasser les conceptions exclusives des Modernes en matière de religion pour admettre une évolution en degrés n'excluant pas des superpositions dans la religiosité de Constantin, qui porte les paradigmes numineux traditionnels de l'*imperium*. De la même façon, les historiens de l'art n'ont-ils pas constaté un apollinisme dans les premières représentations iconographiques du Christ, imberbe à chevelure bouclée[7] ? Je trouve étrange que, dans sa relation avec Apollon, le Constantin « oriental » d'avant 306 ne soit pas évoqué/invoqué par l'auteur. Constantin n'a-t-il pas vécu une dizaine d'années dans l'entourage de Dioclétien, l'accompagnant jusqu'à Alexandrie en 297 dans l'expédition contre l'usurpateur Achilleus, ce qui lui permit de voir Memphis et de participer au siège d'Alexandrie ? Puis une année sous la surveillance de Galère, avant son évasion vers l'Occident ?

La pièce maîtresse de la vision de Grand est le *Panégyrique Latin VII (6)*. Antony Hostein l'étudie en tant qu'éloge de la *pietas* de Constantin par le rhéteur éduen (p. 35-48). L'auteur fait en premier lieu d'utiles rappels sur le corpus des *Panégyriques Latins* (p. 36-38) et le « noyau éduen » dont fait partie celui de 310. Tout en rappelant que la *vision* est évoquée en quelques lignes dans l'exorde, il remarque judicieusement que le terme « vision » ressortit au

---

4. Auteur de « Das Bild Konstantins in der Neuzeit » dans A. Demandt, J. Engemann, *Konstantin der Grosse : Geschichte, Archäologie, Rezeption*, Trèves 2006/2007, p. 285-297.

5. *Chron. Pasch.*, a. 328 (Michael et Mary Whitby, trad., Liverpool 1989, p. 16). Selon Malalas, *Chronogr.* 13, 320, elle aurait été apportée d'Ilion.

6. Voir G. Fowden, « Constantine's Porphyry column : the earliest literary allusion », *JRS* 81, 1991, p. 119-131 ; M. Karamouzi, « Das Forum und die Saüle Constantins in Konstantinopel : Gegebenheiten und Probleme », *Balkan Studies* 27, 1991, part. p. 222.

7. Voir en particulier F. Tristan, *Les premières images chrétiennes, du symbole à l'icône, II^e^-VI^e^ siècles*, Paris 1996.

christianisme médiéval et « correspond en réalité à un songe nocturne associé à un présage » (p. 39). Abondant dans ce sens, j'admets bien volontiers qu'au syntagme « vision païenne », nous devrions substituer celui de « songe apollininen ». Outre le livre de Jacqueline Amat, l'auteur aurait pu se référer en la matière à un article de Claude Lecouteux[8], qui rappelle que Macrobe distingue (c. 400) cinq sortes de rêves dans son *Commentaire du songe de Scipion : insomnium* (soucis, peurs, excès de boisson ou de nourriture) en 1, 3, 4 ; *visum/phantasma* (cauchemar en demi-sommeil) en 1, 3, 7 ; *oraculum* (rêve recherché en couchant dans un temple = *incubatio*) en 1, 3, 8 ; *visio* (rêve dont le contenu prophétique se réalise) en 1, 3, 9 ; *somnium* (figures qui ne peuvent être comprises sans interprétation/démonstration) en 1, 3, 10. L'auteur relie à juste titre l'éloge de 310 aux *Quinquennalia* de Constantin et à une « politique de consolidation de sa légitimité » (p. 47), la prise du pouvoir par Constantin en juillet 306 ayant été d'abord considérée comme une usurpation. Sa dévotion à Apollon entre dans le cadre d'une rénovation du culte impérial. Antony Hostein propose de détacher l'épisode de la vision de Grand de la propédeutique chrétienne de Constantin et de « l'apprécier au regard des enjeux historiques des années 309-311 » (p. 47), ce qui est une prudence de bon aloi. Ce sont en effet les années au cours desquelles Constantin bascule nettement de la théocratie jovienne et herculienne de la Tétrarchie vers un apollinisme impérial qui lui est personnel et qui va survivre à sa conversion au christianisme de 312.

Se penchant sur « La vision nocturne de Constantin » (p. 49-59), Bruno Bleckmann[9] rappelle que la vision de Grand est le récit fondateur d'une série narrative qui en propose ultérieurement des variantes, de Lactance à Zonaras, en passant par Nazarius et Eusèbe. L'auteur consacre son étude à l'apparition nocturne de la croix en 312, telle qu'elle est rapportée en premier lieu par Rufin (*HE* 9, 9, 1, GCS 9, p. 827), qui augmente sa traduction latine de l'*HE* d'Eusèbe du récit que celui-ci fait d'une vision diurne dans la *Vita Constantini* (1, 28, 2) et aux récits de Philostorge (*HE* 1, 6) transmis par Photius, de l'*Opitz-Vita* (BHG 365 = *HE* 1, 6b), de la *Guidi-Vita* (BHG 364), de Malalas (13, 2) et de Zonaras (13, 1, 3). Selon Bruno Bleckmann, ils pourraient procéder d'une double origine hiérosolymitaine : la lettre de Cyrille à Constance II qui relate la staurophanie de 351 (*BHG* 413, 4, 17-21) et la croix monumentale du Mont des Oliviers, au pied de laquelle Rufin a vécu plusieurs années. Pour lui, la vision nocturne a été « façonnée à l'époque théodosienne, à partir de modèles iconographiques » (p. 55). Il est exact de remarquer, au regard des sources, que la plupart des éléments de la *légende constantinienne* ont été mis en place au temps de Théodose (379-395). Les récits de Lactance et de Rufin ont ceci de commun que la vision intervient *in quiete*. Celui de Lactance indique, par la description du christogramme, un reflet des « conceptions cosmologiques partagées par les païens et les chrétiens » (p. 57). J'ajoute que cela pourrait s'appliquer au Soleil Invaincu, qui me semble moins concurrentiel que superposable au *summus deus* ou à la *diuinitas* que Constantin honore à partir de 312. Pour B. Bleckmann, chaque récit de vision viendrait confirmer Constantin dans

8. J. Amat, *Songes et visions, l'au-delà dans la littérature latine tardive*, Paris 1985 ; C. Lecouteux, « Paganisme, christianisme et merveilleux », *Annales ESC* 4, 1982, p. 700-716.

9. Auteur de *Konstantin der Grosse*, Hambourg 1996.

un christianisme admissible par les non-chrétiens, et dont la fixation définitive serait d'époque théodosienne. C'est l'image d'un Constantin théodosien qui fut alors façonnée *a posteriori*, comme l'a éloquemment montré Tiphaine Moreau dans sa thèse de 2015[10]. À mon sens, si la vision relatée par le panégyrique de 310 n'a pas été modifiée au moment de la constitution du corpus des *Panegyrici Latini* à cette même époque, c'est qu'elle pouvait sans doute servir les récits chrétiens ultérieurs : tous établissent en effet Constantin comme interlocuteur de la divinité par le truchement de visions.

## PAGANISME ET CHRISTIANISME EN GAULE

Constance Chlore, le père de Constantin, était-il païen ou bien chrétien comme l'ont conjecturé H. Lietzmann en 1941 puis T.G. Elliott en 1996 à partir d'indices eusébiens[11] ? L. Guichard, qui étudie la religion et la politique religieuse de Constance Chlore » (p. 63-111), voit en lui un païen dont Eusèbe aurait fait un « sympathisant du christianisme » (p. 68). Arguant d'indices textuels, numismatiques et épigraphiques, l'auteur conteste de manière convaincante que le père de Constantin ait pu avoir une dévotion particulière pour Sol. Sur les monnaies de la Tétrarchie, il est en effet l'empereur le moins associé au Soleil. L'auteur déconstruit de manière probante la projection que Julien fait de son grand-père comme adepte du Soleil pour des raisons politiques (p. 79-82). Il démontre ensuite, par une étude historiographique que l'hénothéisme solaire des seconds Flaviens est un mythe, à l'origine duquel se trouve l'influence de Jacob Burckhart[12]. Pour lui, le monothéisme solaire de Constance est une « *doxa* commode et familière » (p. 85) qu'il convient d'abandonner. Quant à sa politique à l'égard des chrétiens, la vulgate est celle de l'absence d'animosité d'une famille christianophile, le domaine imparti à Constance – Gaules et Bretagnes, alors peu christianisées – n'ayant que peu souffert des édits de persécution proclamés en 303-304. Celle-ci s'est appuyée sur le Constantin vu par Eusèbe (*VC* 2, 49) et un passage d'Optat de Milev (1, 22, 1-2) ; selon l'auteur, cette perception relève d' « une interprétation post-milvienne des événements, dans laquelle il n'y avait guère de place pour un Constance persécuteur » (p. 89). Il y a pourtant des contre-indices chez Lactance (*DMP* 15, 6 et 16, 1) et Eusèbe (*Martyrs de Palestine* 13, 12). Si « le dossier hagiographique ne livre aucun martyr imputable à Constance » (p. 91), cela peut être le fruit d'une « amnésie mémorielle » également post-milvienne. J'ajoute au crédit de l'auteur que les *Actus Silvestri* font de Constantin lui-même un persécuteur des chrétiens avant sa conversion, même si c'était, à l'instar de son père, sans « zèle particulier ». Pour L. Guichard, il ne fait pas de doute que Constance a été un païen pratiquant les rites polythéistes traditionnels ; il renvoie la supposée modération de l'empereur à la rhétorique pro-constantinienne alors qu'elle relevait

---

10. T. Moreau, *Penser et construire une autorité chrétienne dans l'Empire romain. Les associations 'empereur – croix' dans les textes (IVe – Ve siècles)*, thèse de doctorat, Université de Limoges, 2015.

11. H. Lietzmann, *Histoire de l'Église ancienne*, t. 3 : *L'Église, de l'Empire jusqu'à la mort de Julien*, Paris 1941 ; T.G. Elliott, *The Christianity of Constantine the Great*, Scranton 1996.

12. J. Burckhart, *Die Zeit Constantins des Großen*, 1853 (rééd. 1880), Leipzig 1924.

du contexte gaulois. Il pense ainsi que la continuité entre Constance et son fils est factice et doit être rompue sur le terrain historiographique. La dévotion solaire de Constantin attestée en 310 n'en apparaît que plus révolutionnaire par rapport à la théologie politique tétrarchique, a fortiori à partir de la conversion de 312 au christianisme. (NB : les p. 99-111 présentent des tableaux sur les monnaies solaires de Valérien à Constance qui peuvent être précieux pour des chercheurs s'intéressant à Sol).

« À la croisée des chemins : Constantin entre Apollon et le Christ », tel est le sujet de la réflexion suivante (p. 113-123), conduite par Pedro Barceló[13]. L'auteur fait un bref état des sources écrites sur les visions constantiniennes sans prendre le sujet annoncé à bras-le-corps, puis tombe dans le piège répandu de la narration événementielle des déboires de la Tétrarchie après 305. La relation de l'empereur avec Apollon ou Sol et avec le Christ est une question importante qui demande du doigté et surtout une absence d'*a priori* sur le sentiment religieux. Or l'auteur ne traite pas le sujet et ne fait que l'effleurer à la fin de son étude (p. 122). Il donne cependant une réponse juste au supposé problème en affirmant que la dévotion apollinienne et la dévotion chrétienne de Constantin « n'étaient en aucun cas incompatibles » (p. 122) et se plaçaient sous le signe de la tradition. De ce point de vue, il eut été judicieux de rappeler qu'au début du IVe siècle, Apollon était un des grands dieux guérisseurs de la Gaule, notoirement associé, sur le site d'eaux réputées bienfaisantes, à des divinités comme Belenos, Borvo, Sirona, Vindonnus et bien sûr Grannus, tandis que le christianisme y était encore embryonnaire. Je n'ai lu chez aucun historien – sauf omission de ma part – l'hypothèse interrogative selon laquelle Constantin aurait aussi pu faire son détour au temple d'Apollon-Grannus pour y trouver une guérison, celle de son alopécie mucineuse, à tout le moins de la psilose qui le tracassait[14]. Selon le panégyriste éduen de 310, il reçut certes une réponse, mais celle-ci était de l'ordre du présage politique. Quant à la vision milvienne de 312, il convient de préciser que Constantin n'était plus cette fois un pèlerin, mais le conquérant d'une Italie plus christianisée que les Gaules, et que c'est le dieu chrétien qui le visite à un moment militaire où il appelle la victoire de ses vœux. Il est à noter que le texte apocryphe des *Actus Silvestri* mentionne qu'ayant libéré Rome de la tyrannie de Maxence, Constantin fut lui-même libéré de sa *lepra* par le traitement des médecins et la purgation baptismale[15]. Anticipant le baptême de l'empereur, l'auteur des *Actus Silvestri* aurait-il également déplacé l'agent de guérison d'Apollon à l'évêque de Rome ? La question mérite d'être posée car cette hypothèse poserait la question en termes de concurrence et non de superposition, entre Apollon et le Christ, autrement dit en termes apologétiques. Dès lors, si Constantin se montre fidèle à la tradition religieuse romaine, ce serait dans le pragmatisme rassembleur d'une religiosité sans

13. On trouvera du même auteur une communication au titre similaire, « Constantino frente a una controvertida elección : entre Apolo y Cristo » dans J. Vilella éd., *Costantino, el primer emperador cristiano ? Religion y politica en el siglo IV*, Barcelone – Tarragone (20-24 mars 2012), Barcelone 2015, p. 39-46.

14. Voir ma mise au point récente : B. Lançon, *Poil et pouvoir d'Auguste à Charlemagne*, Paris 2019, chapitre 5 : Glabre ou barbu : l'alternance de modèles antinomiques au IVe siècle (Constantin et Julien), p. 45-48.

15. Également rapporté par Kedrenos, *Synopsis historiôn* 517-520.

exclusive : il sait gré au dieu chrétien de sa victoire sans renoncer pour autant à sa dévotion apollinienne. Ce pragmatisme – et non syncrétisme – culmine, on l'a vu plus haut dans la statue d'Apollon de son forum constantinopolitain, à laquelle aurait été associée en 330 une relique de la *vraie Croix*.

On sait que l'empereur convoqua les évêques d'Occident pour un concile en Arles, en 314, afin de traiter le problème donatiste. La liste des souscriptions aux canons comporte seize évêques ou clercs d'origine gauloise (diocèses de Viennoise et de Gaule). François Richard se penche sur les hiérarchies induites par l'ordre de la liste puis sur la question de la présence de Constantin au concile, sur laquelle les historiens sont divisés (p.125-140). Son absence semble avoir été prouvée de manière convaincante par Klaus-Martin Girardet en 1989[16]. L'évêque le plus proche de Constantin, Ossius de Cordoue en était également absent. Il ressort des textes constantiniens adressés au vicaire d'Afrique Aelafius, à l'évêque de Syracuse Chrestos et aux évêques assemblés en Arles, que l'empereur accomplit son devoir envers Dieu et qu'il n'évoque que le problème donatiste, sans autre ordre du jour que de fonctionner comme un tribunal pour régler celui-ci, le jugement du concile d'Arles étant considéré comme le *iudicium Christi*. Je me permets d'ajouter que cette conception d'une *démocratie épiscopale de droit divin* est ici la même que Constantin manifesta à la fin du concile de Nicée onze ans plus tard. Constantin ne s'immisce d'ailleurs pas dans les 22 canons du concile qui traitent d'autres questions. La moitié d'entre eux vient confirmer des dispositions votées une dizaine d'années plus tôt au concile d'Elvire. F. Richard met à juste titre l'accent sur quelques canons novateurs : les 7 et 8 indiquent que les gouverneurs et fonctionnaires chrétiens doivent recevoir de leur évêque une lettre pastorale de communion et se trouvent placés sous leur autorité pastorale ; en outre, s'ils contreviennent à la discipline ecclésiale, ils seront exclus de la communion. L'auteur évoque aussi le fameux canon 3 qui écarte de la communion ceux qui rejettent les armes en temps de paix (*i.e.* en l'absence de persécution anti-chrétienne). Pour lui, les actes du concile d'Arles témoignent de l'existence d'Églises bien implantées dans les Gaules et d'un regard épiscopal plus dirigé vers l'évêque de Rome que vers l'empereur. Il témoigne aussi d'une politique religieuse fermement établie chez Constantin, pour lequel servir le Dieu chrétien est un gage de stabilité. Il s'agit de « conviction religieuse » et non de « coalition d'intérêts » (p. 140). Si l'auteur considère que Constantin se montre, à cette occasion « efficace mais discret », il conclut cependant que se trouvent posées « les bases de l'empire chrétien » (p. 140). N'y a-t-il pas là quelque contradiction sachant que Théodose, maître d'œuvre supposé du tout aussi supposé *empire chrétien*, se montra tout aussi discret lors du concile de Constantinople en 381, et davantage encore par la suite, face à Ambroise ? La raison en est, à mon sens, l'inadéquation intrinsèque de la notion d'« empire chrétien », qui amène à des paradoxes artificiels et empêche une réflexion ouverte sur la religiosité de Constantin.

---

16. K.M. Girardet, « Konstantin der Grosse und das Reichskonzil von Arles (314). Historisches Problem und methodolische Aspekte » dans D. Papandreou, W. Bienert, K. Schäferdiek éds., *Oecumenica et Patristica. Festschrift für Wilhelm Schneemelcher zum 75. Geburtstag*, Stuttgart 1989, p. 151-174 repris dans K.M. Girardet, *Kaisertum, Relionspolitik und das Recht von Staat und Kirche in der Spätantike*, Bonn 2009, p. 43-72.

Quant à la postérité constantinienne, Cécile Bertrand-Dagenbach s'intéresse à la *Vita seu potius homilia de S. Helena*, rédigée au milieu du IX^e^ siècle par moine Almanne de Hautvillers à la demande d'Hincmar de Reims (p. 141-150). Dans cette dernière, Hélène n'est plus la *bona stabularia* d'Ambroise mais une princesse trévire. Sa mise au monde de Constantin en fait un agent des projets divins sur l'Empire et elle contribue, avec son fils, à la propagation de la foi par la diffusion des reliques de la Croix. L'auteure indique que le texte suit le canevas de la *Lettre* 108 de Jérôme à Eustochium, qui délivre une vie de Paula[17]. Elle pense que l'attribution à Hélène d'une origine trévire était de nature à renforcer son prestige. Au dossier hagiographique comportant une *vita*, une *translatio* (de reliques, de Rome à Hautvillers, vers 840/842) et des *miracula* (AASS, *Aug*. 3, 18 août) et qui était supposée dater d'avant 853, s'ajoute une épitaphe du même Almanne datée de 882. Une étude minutieuse des sources permet à l'auteure de remonter la date de rédaction de *Vita S. Helenae* par Almanne aux années 870, après la querelle qui opposa Hincmar à l'archevêque de Trèves Theutgaud, période pendant laquelle Almanne n'aurait pas pu faire l'éloge de Trèves comme *prima sedes Galliae Belgicae* en en faisant le lieu d'origine d'Hélène.

## LA GAULE DE CONSTANTIN : POLITIQUE, ADMINISTRATION ET PROSOPOGRAPHIE

Pour Manfred Clauss[18], la double abdication des Augustes en 305 posa le problème d'empereurs devenus *priuati* sans perte d'*imperium* (p. 153-159). Fils du *diuus* Constance, petit-fils de Maximien au sein de la famille herculienne, Constantin devint son gendre en 307 puis son fils adoptif, liens qui confortèrent la légitimation de son usurpation de 306. Pour l'auteur, il ne fait pas de doute que Constantin devait à Maximien d'être devenu un empereur légitime. En 310, ce dernier devient Auguste pour la troisième fois et Constantin le contraignit d'abdiquer à nouveau. Le cœur de l'étude est le récit de Lactance de la fin de Maximien (*DMP* 30) : Maximien veut faire assassiner son gendre mais sa tentative échoue et il se pend. Deux questions sont ici posées : celle d'une répartition géographique du pouvoir commun de Constantin et de Maximien entre 306 et 308 et celle d'un assassinat maquillé en suicide. Il est clair qu'en 310, Constantin abandonne la filiation herculienne de son père Constance Chlore et se réclame à la fois d'une descendance de Claude le Gothique et de la protection de Sol Invictus. Sans doute pour écarter toute imputation de parricide, Constantin accrédita Maximien en tant que *diuus*, ce qui le faisait fils de deux *diui*, filiation qui nourrit sa propre titulature puis celle de ses fils (ainsi celle de Constance II, cf. *CIL* II 4844 = *ILS* 730).

---

17. Hypothèse convaincante de P. Dräger, *Almann von Hautvillers. Lebensbeschreibung oder eher Predigt von der heiligen Helena*, Trèves 2007.

18. Auteur de *Konstantin der Grosse und seine Zeit*, Munich 2009.

On dispose pour les premières années du pouvoir constantinien d' « une abondante documentation épigraphique » (p. 162), qui relève principalement des cités. D'après les relevés de Michel Christol (p. 161-186, dont annexes et cartes, p. 177-186), il s'agit surtout de nombreux milliaires-dédicaces, dans les diocèses des Bretagnes, des Gaules, des Espagnes et de Viennoise. Une première série (I) atteste du pouvoir constantinien dès sa proclamation en 306 : ce sont les milliaires d'Annemasse (*CIL* XVII, 2, 106) et de La Corbassière (*CIL* XII, 2, 123). Les quatre inscriptions de la série Ia présentent Constantin comme *nobilissimus Caesar*, titre qui lui a été concédé par Galère. Elles relèvent, pour M. Christol, de l'intention politique urgente de s'affirmer, sachant que ces milliaires ne font mention que du seul Constantin. De la même façon, les treize milliaires de la série II, qui datent d'avant son mariage avec Fausta en 307, apportent des nouveautés substantielles : ils nomment Constantin *imperator* et *caesar*, *pius* et fils de *diuus*, toujours « hors de tout contexte collégial » (p. 166). Sur celui de Pont-de-Labaume (II-10, *CIL* XII, 5584) apparaît la formule constantinienne *bono rei publicae nato*, qui esquisse l'idéologie politique de l'empereur. À l'exception des Espagnes, ces milliaires dessinent l'espace hérité de Constance Chlore et affirment les prétentions constantiniennes à l'Augustat, auquel il est élevé dans le second semestre de 307. La série III, enfin, comporte 23 milliaires postérieurs au mariage avec Fausta, qui mentionnent un Maximien Hercule « revenu aux affaires » (p. 176). L'auteur en déduit, chez Constantin, « un usage tout personnel » de la *concordia*, « une construction variable à souhait, modulée et arrangée au gré des circonstances » (p. 176), un vocabulaire tétrarchique de façade cachant une ambition personnelle.

Dans une démarche qui n'est pas sans rappeler celle de John Matthews, en 1971, à propos des *gallic supporters* de Théodose[19], Christophe Badel (p. 187-197) cherche à expliquer une discordance entre les témoignages littéraires et les enquêtes prosopographiques quant à la participation d'élites gauloises à l'administration de l'espace constantinien dans les années 306-312. Excepté trois exemples espagnols, les noms des gouverneurs ne nous sont pas connus à cette période. Quant au personnel palatin, seule la carrière de C. Caelius Saturninus Dogmatius[20] atteste un « parcours gaulois » par l'occupation des postes de *rationalis uicarius per Gallias* vers 306, puis de *uicarius sumae rei rationum* et *rationalis priuatae* auprès de Constantin dans les années 308-313 (p. 188). Après 312, les collaborateurs de Constantin sortent de l'ombre, entre 230 et 250 fonctionnaires civils et militaires étant identifiables. Mais dans les *Fastes* établis par W. Kuhoff en 1983[21], l'origine régionale n'est connue que pour 29 fonctionnaires de rang sénatorial : parmi eux, un seul Gaulois, Flavius Ianuarius, consul en 328. Trois évêques gaulois ayant siégé au concile d'Arles de 314 correspondent à des cités visitées par Constantin : Réticius d'Autun, Maternus de Cologne et Marinus d'Arles. Pour l'auteur, la maigreur du bilan « fait écho à celui des fonctionnaires » (p. 190). Il en conclut qu'en quittant les Gaules en 315, Constantin n'emmena pas avec lui un *clan* ou un *réseau*

19. J. Matthews, « Gallic supporters of Theodosius », *Latomus* 30, 1971, p. 1073-1099.
20. *CIL* VI, 1704 = *ILS* 1214 (Rome).
21. W. Kuhoff, *Studien zur zivilen senatorischen Laufbahn im 4. Jahrh. n. Chr.*, Francfort 1983.

gaulois. Seuls Caelius Saturninus et Flavius Ianuarius sont attestables, vicaires de la préfecture urbaine de Rome, respectivement en 326 et 320. On peut donc en conclure à une « modestie de la présence gauloise dans le cercle des hommes de confiance » de Constantin (p. 191). Au concile de Nicée, un seul évêque gaulois était présent, Nicasius de Die. Pour Ch. Badel, les évêques gaulois étaient éloignés des lieux de pouvoir et des controverses dominantes. Cette quasi absence de Gaulois dans l'administration constantinienne pourrait provenir, selon l'auteur, de l'absence d'un vivier de sénateurs gaulois depuis le début du III^e^ siècle, avant la constitution par Constantin d'un nouveau clarissimat. Il avoue cependant que cette hypothèse est contestable car il s'en était constitué un dans la seconde moitié du III^e^ autour des empereurs « des Gaules » qu'étaient Tétricus et Postumus. Pour l'auteur, « l'ampleur réelle des adlections sénatoriales de Gaulois sous Constantin reste une énigme » (p. 196). Si l'on peut penser qu'il y avait des élites gauloises au Palais de Trèves, la faiblesse de leur réseau pourrait dès lors être la raison de leur absence dans l'entourage de Constantin après 315. Il me semblerait intéressant, sur ce point, de faire une comparaison entre Constantin et Julien, les deux empereurs ayant tous deux quitté les Gaules à un moment donné – 311/312 pour le premier, 360 pour le second – pour gagner l'Est.

Michel Kasprzyk se demande si « Les mesures de Constantin en faveur de la cité des Éduens (*Pan. Lat.* VIII (5) », seraient une « réponse à une crise locale ou une mesure politique » (p. 199-216, dont Figures, p. 211-216). Le 26 juillet 311, au Palais de Trèves, un ambassadeur éduen remerciait Constantin des faveurs accordées à sa cité, à savoir un dégrèvement fiscal[22], qui faisait suite à des faveurs précédemment accordées par Constance Chlore[23]. L'auteur rappelle qu'Autun connut un état de crise dans les années 260-300, se traduisant par « une importante rétraction de la surface occupée » (p. 200). L'archéologie atteste en effet un abandon de 50% des îlots urbains occupés et des établissements agricoles, de même qu'une déréliction des quartiers artisanaux et des demeures aristocratiques. Suivant le texte d'Eumène (*Pan Lat.* V(9), 4, 1), l'auteur impute au siège de 270 une première meurtrissure. Les panégyristes de 297, 298 (Eumène) et 311 évoquent les bienfaits de Constance Chlore : importants subsides, reconstructions, restauration des aqueducs, allocation de 600 000 sesterces à Eumène par les Largesses sacrées pour la restauration des écoles de la ville. De fait, les fouilles ont attesté la restauration d'une vaste *schola* et du *cardo maximus* au début du IV^e^ siècle. L'auteur rejette donc l'idée selon laquelle les restaurations d'époque tétrarchiques seraient un mythe[24]. Cependant, le panégyriste de 310 (*Pan.Lat.* VIII (5), 5) évoque une situation d'épuisement financier consécutive au nouveau cens fiscal, ainsi que l'état d'abandon de nombreuses terres arables. L'auteur ne relie pas ces friches au système fiscal mis en place par Dioclétien vers 287 mais à des temps antérieurs. Les bienfaits de Constantin, tels qu'ils sont rapportés par le panégyriste de 310, consistent en une remise d'arriéré d'impôts assortie d'un dégrèvement de

22. *Pan.Lat.* VIII (5).

23. *Pan.Lat.* IV (8), V (9) et VII (6).

24. L'idée était soutenue par A. Rebourg, « L'urbanisme d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire) », *Gallia* 55, 1998, p. 141-236.

7 000 *capita* sur 32 000 à partir de l'indiction suivante (*Pan.Lat*. VIII (5), 11). Avec Constance, nous avions affaire à « l'évergétisme urbain traditionnel » (p. 209), tandis qu'avec Constantin, nous sommes dans la clémence fiscale. Le marasme agricole étant constatable dans d'autres régions gauloises, l'auteur est légitimement fondé à poser l'hypothèse de faveurs de nature politique, Autun ayant préalablement demandé des secours à Claude II, dont Constantin se disait descendre. C'est aussi une façon pour l'empereur de montrer quels bienfaits peuvent tirer les cités de leur fidélité à son égard. Je me permettrai d'ajouter une autre raison possible à la dilection éduenne de Constantin : elle se porte sur la plus vaste colonie des Gaules qui fût fondée par Auguste. Par là même, Constantin irait, au-delà de Claude II, jusqu'au fondateur du Principat dans l'établissement de son lignage politique symbolique. Cette inspiration augustéenne est en effet perceptible dans l'évolution de son monnayage, qui le voit abandonner progressivement la barbe tétrarchique pour des joues glabres à la manière augustéenne[25].

(NB : Les p. 211-216 présentent des figures (plans, diagrammes, photos) qui illustrent le propos).

Prolongeant l'étude de Christophe Badel, Andreas Gutsfeld étudie « Les préfets du prétoire en Gaule sous Constantin I^er^ (306-337) » (p. 217-243, dont annexes prosopographiques p. 239-243). Le premier préfet du prétoire spécifiquement affecté aux Gaules qui nous soit connu, Tiberianus (Jérôme, *Chron*., a. 336), est validé par l'auteur. Celui-ci se donne pour objet d'étude l'instauration et l'organisation de la préfecture du prétoire par Constantin, un sujet peu étudié. Sous la Tétrarchie, seuls les Augustes sont flanqués d'un préfet du prétoire et Constantin dissout les cohortes prétoriennes en 312. Les « spécialistes modernes » voient là le prélude à de nouvelles attributions aux préfets et à leur détachement des commandements militaires. Ainsi, les deux premiers préfets connus de Constantin, Petronius Annianus (vers 316/317) et Junius Bassus (vers 317-324), n'ont pas de carrière militaire : ils sont juges d'appel, administrent les impôts, maintiennent l'ordre public et contrôlent les hauts fonctionnaires territoriaux. L'auteur pense que c'est vers 307 que Constantin appliqua sa première réforme, leur réservant des pouvoirs civils et ne les recrutant plus parmi les militaires – dévolus aux *magisteria militum* et *officiorum* – mais au niveau le plus élevé du Sénat, ce que déplore plus tard Jean Lydus (*Mag*. 2, 10, 2)[26]. La seconde phase est l'instauration de préfectures régionales, dans les années 324/325, après la victoire sur Licinius. Constantin fait passer les PP de deux à quatre – puis cinq –, leur attribuant à chacun une aire géographique de responsabilité : Gaules, Illyricum, Italie et Afrique (Zosime, *HN* 2, 33, 1-2) auxquelles s'ajoute l'Orient à partir de 324 (Jean Lydus, *Mag*. 3, 33, 2). Les trois préfets des Gaules identifiés comme tels sont des administrateurs civils. Le mieux connu d'entre eux est Caelius Saturninus Dogmatius (333-335/336), adlecté au Sénat vers 325/326. Pour l'auteur, les préfets des Gaules échappent

25. B. Lançon, *Poil et pouvoir... op. cit*., chapitre 5.

26. Jean le Lydien, *Des magistratures de l'État romain*, 2 vol. en 3 tomes, éds M. Dubuisson, J. Schamp (tome 1), J. Schamp (tome 2), Paris 2006.

à l'autorité des Césars et relèvent de Constantin. Il voit dans la préfecture du prétoire des Gaules une proto-préfecture qui aurait servi de modèle aux aménagements ultérieurs de cette haute responsabilité.

(NB Les annexes présentent sous forme de notices les six préfets des Gaules connus entre 307( ?) et 337).

Reste le domaine militaire. Dans une brève synthèse consacrée à « Constantin I[er] et l'armée romaine » (p. 245-252), Yann Le Bohec[27] distribue son propos en deux volets : Constantin chef de guerre et Constantin réformateur de l'armée. Le premier est un récit des guerres continuelles que l'empereur conduisit entre 306 et 324, dans lequel l'auteur évoque les indices que nous possédons sur les effectifs et qui lui semblent à juste titre excessifs ; il ne se penche pas sur ses qualités de général qui sont évoquées dans les *Panégyriques Latins* (rusé, économe en vies humaines, bon tacticien, doué du sens de l'improvisation…) et s'intéresse principalement à l'organisation militaire. L'auteur suit Zonaras (12, 33) qui fait de Maxence un persécuteur des chrétiens, ce qui est aujourd'hui contesté[28]. Il évoque ensuite les campagnes contre Licinius dans la décennie 314-324 et celles qu'il conduisit contre les barbares et les Perses. Quant aux réformes, il y a bien sûr le remplacement des cohortes prétoriennes, dissoutes en 312 avec les *equites singulares*, par des *scholae palatinae* de recrutement barbare. Pour ce qui est de la division des troupes en *comitatenses* et *ripenses*, l'auteur ne suit pas tout à fait les études fouillées – et, me semble-t-il, décisives – de Jean-Michel Carrié[29], pour lequel ces deux appellations suivent des critères statutaires à la fois hiérarchiques et géographiques, les *ripenses* étant moins prestigieux et moins bien payés[30]. Il ne s'agit pas d'une dévolution des troupes en affectations mobile ou sédentaire. La Table de Brigetio de 311 témoigne de ces nouvelles distinctions. La création des *magistri militum* date quant à elle de la fin du règne, tout comme l'affirmation de commandements au niveau diocésain (les *comites*).

---

27. Auteur de *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, Paris 2006.

28. Voir J.R. Curran, *Pagan city and Christian capital. Rome in the Fourth century*, Oxford 2001, chap. 2 : *Conservator Urbis* : Maxentius in Rome, p. 43-69 : 64. Pour ce qui est des relations entre Maxence et les chrétiens de Rome, nous sommes tributaires d'Eusèbe et de Lactance. Lactance ne dépeint pas Maxence en persécuteur (Lact., *DMP* 18, 9 ; 26 ; 44, 1 et 8). Il est indéniablement païen, mais son tort, à ses yeux, est surtout une confiance déplacée dans les oracles sibyllins, consultés la veille de sa mort. De son côté, Eusèbe en fait un portrait à charge, ajoutant cruauté, luxure, sorcellerie et sacrifice humain (*HE* 8, 14, 1 ; 9, 9, 2 ; *VC* 1, 33-37). Eusèbe, *HE* 8, 14, 1, écrit que Maxence aurait feint la foi chrétienne et suspendu la persécution pour s'allier la foule des Romains. On n'a cependant aucune preuve d'une dévotion chrétienne de Maxence ; un débat non conclu entoure ce qui semble être un motif cruciforme sur des monnaies frappées pendant le règne de Maxence à Aquilée (M. Cullhed, Conservator urbis suae *: Studies in the Politics and Propaganda of the Emperor Maxentius*, Stockholm 1994, p. 72-73 ; B. Kriegbaum, « Die Religionspolitik des Kaisers Maxentius », *Archivum Historiae Pontificae* 30, 1992, p. 7-54 ; D. DeDecker, « La politique religieuse de Maxence », *Byzantion* 38, 1968, p. 472-562 ; C.E. King, « The Maxentian Mints », *NC* 19, 1959, p. 47-78).

29. J.-M. Carrié, « Esercite e strategie » dans A. Schiavone dir., *Storia di Roma*, 3, *L'età tardoantica*, Rome 1993, p. 83-154.

30. J.-M. Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation*, Paris 1999, p. 615-649.

## CONCLUSION

La vision apollinienne de Grand, qui ne constitue en fin de compte qu'un détail du volume, est ici le prétexte intéressant à une entreprise louable : celle de sortir du flou les Gaules dans la première décennie du principat de Constantin (les années 306-315), qui est la moins connue et pas la mieux informée. Ce livre est inégal et pas toujours centré car, s'agissant d'actes d'un colloque, il agrège des centres d'intérêts plus qu'il ne construit une synthèse cohérente et approfondie. Il est cependant d'une bonne qualité d'ensemble et, prodiguant des informations tout en procurant d'utiles éléments de réflexion, s'avère un bon ouvrage de consultation. Il en ressort que, dès le début, Constantin visait un *imperium* personnel qui se manifestait par une sortie du système tétrarchique, tant de sa hiérarchie collective que de sa théologie politique. C'est bel et bien au cours de ses années *gauloises* que Constantin forgea son pouvoir, dans l'association à Apollon, à Sol Invictus et au christogramme. C'est aussi à ce moment, par le concile d'Arles, que s'esquissent les lignes de ses relations avec ces nouveaux *primores* que sont les évêques et que s'établissent, avec la création du *solidus*, sa politique monétaire, ainsi que la préfiguration d'une régionalisation de la préfecture du prétoire qui fut plus tard mise en pratique. Les Gaules ne représentent toutefois qu'un moment fugace dans le long règne de Constantin, bien qu'elles en soient l'écrin du premier tiers. Les années 317-324 le voient rebasculer vers l'Orient, faisant d'elles un souvenir immédiatement lointain. Les Gaulois sont désormais presque absents de son entourage et les Gaules sont confiées à ses fils, Crispus puis Constantin II, aidés de préfets du prétoire délégués auprès d'eux sans leur être soumis. Le études qui composent ce livre montrent que, pour être centrales dans la partie occidentale de l'Empire, les Gaules deviennent, quoique très liées à l'Italie, une périphérie dans le nouvel empire constantinopolitain. Sans aller jusqu'à parler d'un effacement, on décèle une discrétion à laquelle seuls Valentinien I$^{er}$, Gratien et Maxime ont ensuite momentanément sursis dans les années 364-388. Le nombre des usurpations gauloises, du III$^{e}$ au V$^{e}$ siècle, semble indiquer un désir entêté des Gaules de conserver un rôle impérial et de combler un déficit d'attention privilégiée des empereurs. Pour le Constantin des années 306-311, comme pour Julien dans les années 355-360, les Gaules furent une sorte de *tremplin* pour accéder à l'Augustat, un berceau dont ils se détournèrent définitivement une fois ce pouvoir atteint, le centre de gravité de l'empire étant l'Orient. Cette *périphérisation* d'une aire géographique dont les élites tenaient à ce qu'elle fût primordiale dans la romanité politique et culturelle, engendre un paradoxe et crée une tension qui, à mon sens, permettent de mieux comprendre la parenthèse des années 364-392 (les Valentiniens résidèrent à Trèves), puis l'histoire des Gaules au V$^{e}$ siècle et l'exception romano-franque du VI$^{e}$. On le voit, ce livre, qui est focalisé sur une décennie, donne aussi à penser sur la longue durée, et ce n'est pas le moindre de ses mérites.

ISSN 0035-2004

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES
TOME 121, 2019 N°1

# SOMMAIRE

## ARTICLES :

Miguel Canas, *Le stemma des Servilii Caepiones* ..... 3

Loukas Papadimitropoulos, *Pindar's* Olympian *12: Hopes, Reversals Of Fortune and Truth* .... 19

Christine Amiech, *Retour sur les premiers vers de l'*Oreste *d'Euripide* ..... 27

Valérie Visa-Ondarçuhu, *Le fragment de l'*Autolykos *sur les athlètes : retour critique sur quelques lectures* ..... 39

Michaël Girardin, *Monnaie du tribut, monnaie de l'offrande en Judée séleucide et romaine* .... 71

Paul Marius Martin, *Dentatus et Fabricius : couplage, surimpression, utilisation* ..... 93

## CHRONIQUE

Nicolas Mathieu *et al.*, *Chronique Gallo-Romaine* ..... 115

## QUESTIONS ET PERSPECTIVES

Claude Aziza, *Roman historique et antiquité* ..... 119

## LECTURES CRITIQUES

Christophe Chandezon, *Vers un renouveau de l'étude des sociétés agraires grecques ?* ..... 143

Nelson Horn, *Les* Histoires philippiques *de Trogue Pompée / Justin : une œuvre, deux auteurs, deux époques, deux projets* ..... 171

Bertrand Lançon, *Les années gauloises de Constantin revisitées* ..... 183

Comptes rendus ..... 197

Notes de lectures ..... 291

Liste des ouvrages reçus ..... 295

9 791030 004625

Université Bordeaux Montaigne

PUB

48€

ISBN 979-10-300-0462-5